

VIDE-ARMOIRE

Réservé aux particuliers

Vêtements, linge de maison, maroquinerie, accessoires,
bijoux, jouets, livres, dvd, vidéo, petits bibelots, vaisselle,
luminaires, petit électroménager etc.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025

SULLY SUR LOIRE/SALLE BLAREAU

Installation de 8h à 9h – 1 café offert à chaque exposant

Remballage de 17h à 18h

Ouverture au public de 9h à 17h

Attention nombre de places limitées

Inscription impérative

Renseignements et inscriptions au : 06 75 96 67 67 ou 06 61 19 38 29

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE ARMOIRE

NOM..... Prénom:

Adresse :.....

Tel :.....e-mail.....

Je souhaite réservertables (1,20 x0.80) à 3€ la table

J'apporteraiportant à 2 € le portant (portant non fourni)

J'établis un chèque de :€

A l'ordre de l'amicale des employés municipaux

J'adresse mon bulletin d'inscription et mon chèque à
Noëlle TOUSSAINT 3, rue du Petit Grappé 45600 SULLY SUR LOIRE

RÈGLEMENT

- 1) - Le vide armoire est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas acceptés.
- 2) - Les exposants du fait de la signature de leur demande de participation, accordent à l'organisateur le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, la date d'ouverture ou la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité ni remboursement.
- 3) - Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement et à ne pas exposer à la vente des marchandises **encombrantes (vélos, gros meubles, pièces de voitures etc.)**
- 4) - Chaque exposant est responsable de son emplacement et en assurera la bonne présentation. Son stand ne devra pas empiéter sur les allées. Il devra remporter ses invendus ainsi que ses poubelles et devra rendre son emplacement en bon état. Il devra prendre toutes précautions utiles pour se prémunir des vols éventuels sur son stand.
- 5) - **Installation des exposants le matin de 8h à 9h00. Ouverture des portes au public de 9h à 17h. Remballage de 17h à 18h.** Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer le stand si la personne ne s'est pas manifestée avant 9h00. Le départ des exposants est interdit avant 17h.
- 6) - En cas de désistement de l'exposant, les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice (sauf cas de force majeure).
- 7) - Pour la sécurité de tous, **aucun véhicule ne devra stationner dans les allées autour de la salle** de 9h à 17h.